

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

11 JANVIER 2017

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE SPÉCIALE*** du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la
loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-
de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 11 JANVIER 2017, à 20 h 10**
(8 h 10 pm), à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M ^{me} Lyna Pine	, mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde	, maire de Béarn
M. André Pâquet	, maire de Fugèreville
M. Michel Duval	, maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M. Éric Dubuque	, maire de Moffet
M. Alain Flageol	, maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin	, maire de Rémigny
M ^{me} Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin	, maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M ^{me} Édith Lafond	, mairesse de Saint-Eugène-de-Guigues
M ^{me} Nicole Rochon	, mairesse de la Ville de Témiscaming
M. Bernard Flébus	, maire de la Ville de Ville-Marie

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M^{me} Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel
et représentante du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ABSENTS :

M. Jean-Yves Parent	, maire de Duhamel-Ouest
M. Maurice Laverdière	, maire de Guérin
M. Norman Young	, maire de Kipawa
M ^{me} Isabelle Morin	, mairesse de Laforce
M. Denis Paquet	, maire de Nédélec
M. Bruno Boyer	, maire de la Ville de Belleterre

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault	, coordonnateur au service d'aménagement
M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles
M. Tomy Boucher	, directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le conseil des maires s'est réuni en rencontre de travail
(réunion privée) de 19 h à 20 h 10.

*

Note en vertu de l'article 153 du Code municipal

L'avis de convocation ayant été expédié à tous les membres du conseil conformément à l'article 156 du Code municipal, le conseil constate que ledit avis de convocation a été signifié tel que requis par les dispositions du Code municipal, aux membres du conseil qui n'étaient pas présents à l'ouverture de la séance.

01-17-013

Ouverture de la séance spéciale publique à 20 h 10 et adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

01-17-014

Gestion des ressources humaines.

Considérant la démission du directeur général adjoint, prenant effet le 23 janvier 2017;

Considérant que la MRC de Témiscamingue a amorcé une réflexion au cours des deux dernières années sur la révision de sa structure administrative;

Considérant que la MRC de Témiscamingue a connu une croissance importante au cours des dernières années, notamment par des responsabilités dévolues par le gouvernement et sa reconnaissance comme gouvernement de proximité;

Considérant l'importance de consolider la MRC de Témiscamingue;

Considérant qu'à tous les niveaux (élus, direction et personnel), la MRC de Témiscamingue tient à maintenir et hausser la qualité des services offerts envers sa clientèle (municipalités locales, partenaires, population);

Considérant qu'il y a lieu d'établir un meilleur équilibre entre les responsabilités à rencontrer et la charge de travail des employés;

Considérant qu'un projet de nouvel organigramme a été présenté aux membres du conseil;

Considérant que cette révision administrative n'impacte pas le budget 2017;

Il est proposé par M^{me} Édith Lafond
appuyé par M. Alain Flageol
et résolu unanimement

- ❖ D'abolir le poste de directeur général adjoint;
- ❖ De procéder à la création d'un poste de directeur à l'aménagement et au développement du territoire et d'un directeur aux ressources humaines, financières et matérielles;

- ❖ De réitérer l'importance de combler le poste de greffier, toujours vacant;
- ❖ D'adopter le nouvel organigramme, confirmant la nouvelle structure administrative à mettre en place au sein de la MRC de Témiscamingue.

La nouvelle structure administrative, adoptée à la présente séance, reflète la capacité de la MRC de Témiscamingue à rencontrer ses obligations, en date d'aujourd'hui. Dans l'éventualité où la MRC devait obtenir de nouvelles responsabilités, le conseil des maires aura à statuer sur les ressources à mettre en place, afin de rencontrer ses engagements.

Information **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

Une question en lien avec la nouvelle structure administrative est soulevée par un membre de l'assistance.

01-17-015 **Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par M. Bernard Flébus
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

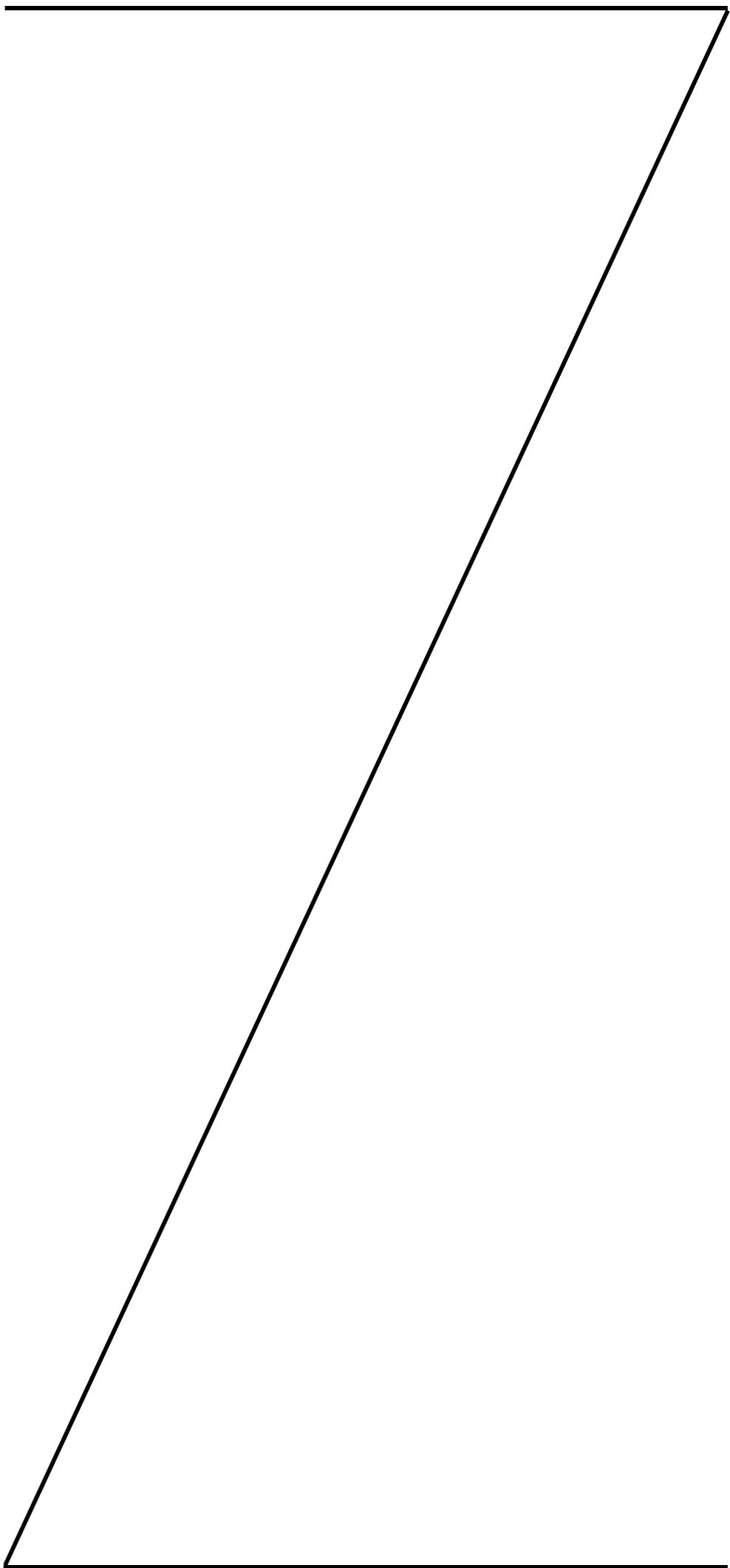
N. B. : Prochain conseil des maires : 18 janvier 2017

Il est 20 h 28.

Arnaud Warolin, préfet

Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.



11670